Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230519-DEC202353-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

19 MAI 2023

DEC202353

ASSAINISSEMENT

Objet : Signature d'un devis relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un bassin d'orage à chazeuil

Le MAIRE de Varennes-sur-Allier,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU la nécessité de réaliser une étude de faisabilité d'un bassin d'orage à chazeuil dans la continuité des travaux de mise en séparatif de l'assainissement communal ;

CONSIDERANT qu'après étude, l'offre du cabinet LARBRE INGENIERIE SARL d'un montant de 3 984 € TTC est la plus avantageuse ;

DECIDE de signer le devis d'un montant de 3 984 € TTC avec le cabinet LARBRE INGENIERIE SARL portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité d'un bassin d'orage à chazeuil.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux

M ALLAIN

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)